

Compte-rendu du CDEN du 23 novembre 2017

Présents pour la FSU : Norbert GILET (SNUipp), Gilles YECHE, Roger COLIN et Nicolas THOMAS (SNES), Pierre-Olivier POYARD (SNETAP)

1. Lecture des déclarations (FSU, UNSA, SGEN-CFDT, FO)
2. Approbation des PV des 09/02/2017 et 04/07/2017
3. Bilan de rentrée dans les premier et second degrés
 - **Constat de rentrée dans le 1^{er} degré et l'ASH**

On observe une baisse continue du nombre d'élèves depuis une dizaine d'année (35 658 élèves en 2006 contre 30 367 en 2017). Cette année, on note une accélération de la baisse du nombre d'élèves (- 834). En parallèle, le nombre d'élèves en ULIS-école (408) et d'élèves handicapés en inclusion (763) ne cesse de progresser (la reconnaissance dépend de la MDPH seule).

La baisse des effectifs était avant tout concentrée dans les circonscriptions de Neufchâteau et Gérardmer avec une croissance des effectifs pour les circonscriptions d'Epinal et de Golbey en 2016-2017. Les prévisions pour 2017-2018 présentent une baisse massive généralisée dans l'ensemble du département (Ouest vosgien à 3 – 4 % de baisse). Les projections sur 5 ans laissent entrevoir une baisse de 750 à 800 élèves par an (contre 500 les années précédentes). Pour M. le DASEN, on ne peut plus parler d'hémorragie démographique mais de « collapsus » démographique. Et selon lui, il faudra adapter les structures et les réseaux aux effectifs. Par ailleurs, on observe une baisse de la natalité dans le département lié au manque de populations jeunes.

Taux d'encadrement (nombre de professeurs pour 100 élèves) : la moyenne pour la France est de 5.4. L'académie de Nancy-Metz a elle une moyenne de 5.5, les Vosges ayant une moyenne de 6.2

Les effectifs par classe (E/C) sont de 23.5 élèves par classe pour la moyenne française. Les Vosges ont un E/C plus faible que la moyenne française.

Le département compte 361 écoles publiques (50 % des communes ont une école) avec 1435 classes dont 58 écoles à 1 classe, 61 écoles à 2 classes, 72 écoles à 3 classes, 49 écoles à 4 classes. M. le DASEN y voit une certaine fragilité du réseau dans le cadre de la baisse des effectifs.

ASH : 690 élèves dans le premier degré et 447 dans le second degré sont reconnus comme étant en situation de handicap.

Ajustements de rentrée : les aides pédagogiques ont été réparties lors du CTSD de rentrée à Dinozé, Basse-sur-le-Rupt, l'école de la Maix à Remiremont et l'école du 149^e RI à Epinal.

Emploi d'enseignants du 1^{er} degré : 1966.25 ETP dont 78.8 % sont en classe, 119 postes de remplacements (16%), 5.64% de conseillers pédagogiques et 5.64% de décharges (direction 53 postes, décharges syndicales...). Le dispositif PDMQDC couvre 21 ETP et le dispositif moins de 3 ans 14 ETP.

➤ **Constat de rentrée dans le 2nd degré**

Le second degré compte un solde positif de 37 élèves pour la rentrée 2017-2018 et comptabilise au total 15 164 élèves. Il existe de fortes inégalités selon les bassins : BEF de Remiremont – 65 élèves, BEF de Saint-Dié +109, BEF d'Epinal +108.

Les motifs de dérogations sont présentés (handicap, médicaux, parcours particuliers, fratries ; limites de secteurs). Le DASEN rappelle qu'il n'y a pas de secteurs dans Epinal en lycée. Il comptabilise 218 dérogations en 6^e, 283 pour toutes les classes de collège (6^e incluse).

En formation initiale, le département compte 39 enseignants en formation stagiaires (EFS) et 14 professeurs stagiaires du second degré.

Résultats aux examens : le département est le premier de l'académie pour les taux de réussite au DNB et au baccalauréat. Pour le CFG (enseignement adapté), le taux de réussite est de 98.9 % (91 % académie). Au DNB, le taux de réussite est de 88.7 % et de 85.2 % au DNB professionnel. Pour le baccalauréat général, le taux de réussite est de 90.9 %.

En matière d'orientation, les décisions d'orientation en seconde ont un taux de 72.2 % (au-dessus de la moyenne académique).

En matière de vie scolaire, le constat de l'absentéisme est dressé. 59 signalements ont été adressés à M. le Procureur. 163 conseils de discipline se sont tenus avec une augmentation des agressions verbales voire physiques contre les adultes.

Intervention à l'issue de cette présentation :

✓ FSU :

- Demande que des consignes concernant la procédure de modifications des rythmes scolaires soit transmise aux municipalités et aux conseils d'Ecole pour éviter les couacs de juillet dernier. Une mise au point est indispensable.
- Note que les taux d'encadrements sont plus élevés que la moyenne mais également que les taux de réussite aux examens sont plus élevés. La réussite des élèves dépend bien de cette qualité d'encadrement. LA FSU souhaite que l'on garde cette idée en tête lors des prochains CTSD.
- Demande quelles sont les actions mises en place contre l'absentéisme et le décrochage scolaire. Pour le DASEN, il y a un dialogue entre les familles et l'équipe de direction et à la DSDEN, cela se caractérise par 4 h de travail chaque lundi matin.

✓ Maire

- Demande de quelle manière sont comptés les élèves ? dans une commune, l'IEN compte 44 élèves, quand chaque matin 55 élèves sont en classe. Pour le DASEN, les élèves comptés sont ceux régulièrement inscrits...
- Demande comment une commune peut scolariser un enfant quand le périscolaire ne peut plus être assuré par la collectivité en raison de la disparition des emplois aidés. Pour le DASEN, la scolarité seule est obligatoire, l'Ecole n'a pas vocation à garder les enfants.
-

4. Lecture de l'arrêté de composition du CDEN

5. Ajustement de l'organisation du temps scolaire

Le DASEN demande au strict respect des horaires votés pour des questions de responsabilité juridique.

Vote : pour(collectivités, UNSA, SGEN, FCPE...) abstention (FSU, FO) contre (0)

6. Liste des DDEN

Les démissions et nouvelles candidatures sont présentées .

Absention (FSU, FO, 2 maires)

7. Question de la FSU

La FSU demande à Mme BABOUHOT, conseillère départementale, de présenter la situation des CIO après le 31 décembre. Elle rappelle que le CD a choisi de financer 3 des 4 CIO du département alors que ce n'est pas une compétence obligatoire. Le CD a choisi de ne plus financer mais de conserver les mêmes budgets dans les établissements et non dans les CIO. Il se dit attentif à la préservation du maillage établi et travaille en ce sens avec le Rectorat pour qu'il ne reste pas qu'un seul CIO dans le département. Le 21 décembre, le CD devrait voter la poursuite de l'engagement financier aux CIO avec un maintien à hauteur de 90 000 Euros. En revanche, le CD ne reprendra pas à sa charge le CIO de Remiremont mais souhaite qu'il soit maintenu et compte le défendre auprès du rectorat.